

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du 05 septembre 2014

Date convocation : 27/08/2014	Le cinq septembre deux mille quatorze à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOITEL Dominique, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13	Etaient présents : BOITEL Dominique, PIERRE Daniel, CHEREL Olivier, HENRY Alain, OUVRARD Florence, LE HENAFF Annie, LE GAC Béatrice, DRU Emmanuel, HARRAR Jean-Jacques, MARONNE Mireille, CREC'HRIOU Yann, LE HOUEROU Alain, BIENVENUT Aurélie, Excusées : LE CALVEZ Joyselle, MONTMIRAIL Françoise, Secrétaire de séance : LE GAC Béatrice

2. Tarifs de la mise à disposition de la salle multi activités et des locaux pour les associations.

Monsieur le Maire propose la mise en place de tarifs pour la mise à disposition des salles aux associations et l'actualisation des tarifs de la salle multi activités.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE :

DE FIXER les tarifs suivants :

Tarifs Salles multi activités - Animation – 2014- 2015 – salle des moulins		
Salle de Sport et salle de Gym – salle des Moulins	Kermaria	Externe
Association - Événementiel (forfait journalier)	200 €	300 €
Association (forfait annuel 1h/semaine)	100 €	150 €
Association (tarif horaire)	10 €	15 €
Intervenant (forfait journalier)		300 €
Individuel-(tarif horaire)	10 €	15 €
Cap Sport et Minisport (forfait annuel)	Kermaria	Externe
1 inscription	40 €	60 €
2 inscriptions	60 €	90 €
3 inscriptions	80 €	120 €
4 inscriptions	100 €	150 €
Cap Sport Vacances	Kermaria	Externe
1 inscription	10 €	15 €
2 inscriptions	15 €	23 €
3 inscriptions	15 €	23 €
4 inscriptions	25 €	38 €
Pôle jeune 11-17 ans	Kermaria	Externe
Forfait annuel par jeune	5 €	10 €
Sport /temps libres		gratuit
Loisirs créatifs		2€/séance
Sorties (journée)		50% du cout
Cap Armor (été)		
Sport		1 €
Loisirs créatifs		2€/séance
Sorties		50% du cout

Pour copie conforme
Le Maire
D. BOITEL

Rendu exécutoire après transmission
A la Sous-préfecture, le 09/09/2014
Et publication du 08/09/2014
Le Maire,

